



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 51991

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle, de nouveau, l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'intérêt et l'importance, pour les diverses catégories de fonctionnaires, de bénéficier de PREFON créé en 1967 par les fédérations de fonctionnaires CFTC, CFDT, CGC, CGT et FO. Cet organisme vient, de nouveau, de présenter son action aux fonctionnaires afin « de leur permettre de prévenir une chute de niveau de vie par la constitution d'une retraite complémentaire facultative ». PREFON rappelle que, depuis 1967, « l'accroissement des déséquilibres démographiques et financiers des régimes de base ainsi que des régimes complémentaires n'a fait qu'obscurcir l'horizon des retraites », soulignant que « le financement des retraites se détériore, problème rencontré actuellement par les régimes obligatoires et qui tend à s'amplifier ». PREFON retraite après avoir rappelé que les versements bénéficient d'une déduction fiscale intégrale, précise que « c'est également la sécurité du fonctionnement en capitalisation. Les cotisations versées constituent des réserves qui couvrent intégralement les engagements du régime », soulignant l'importance de la revalorisation qui a atteint 22 % sur les 5 dernières années. Il lui demande de lui préciser les réflexions que lui inspire un tel éloge de la capitalisation, dont les salariés sont, exception faite des fonctionnaires, écartés en raison de la non-application de la loi Thomas adoptée par le Parlement en avril 1997.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51991

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2000, page 5724